



SE UNSA académique
Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT FERRAND
04 73 19 83 85
ac-clermont@se-unsa.org

À Monsieur le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand,

Objet : enquête flash sur les équipements en capteurs de CO2 et purificateurs d'air

Monsieur le recteur,

Vous avez envoyé ce jour un mail aux directrices et directeurs des écoles du département pour leur demander de recenser le nombre de capteurs de CO² et de purificateurs d'air dont dispose leur école (classes et cantine). Cette enquête est la deuxième de ce genre en quelques semaines. Une réponse était exigée pour le jeudi 9h, alors qu'une très large majorité des écoles sont fermées le mercredi.

Si nous partageons avec vous la nécessité absolue de mettre en place toutes les mesures de protection à l'heure où le virus se propage de nouveau de façon inquiétante, nous tenons cependant à vous rappeler que les écoles sont des locaux municipaux. Ainsi, nous considérons qu'en aucun cas, il relève de la responsabilité des directrices et directeurs de répondre à cette enquête lancée par l'Education Nationale, encore plus dans les délais impartis. La grande majorité de nos collègues directeurs sont avant tout des enseignants, qui auront la charge de leur classe jeudi et seront dans l'incapacité matérielle de répondre à votre enquête en temps et en heure.

C'est pourquoi nous vous demandons instamment d'adresser la requête du Ministère de l'Education nationale aux mairies des communes pourvues d'écoles.

Cela fait plusieurs mois qu'au SE-UNSA, nous vous alertons sur les conditions de travail des directrices et directeurs d'école, et les difficultés d'exercice auxquelles ils doivent faire face quotidiennement, amplifiées de surcroît par la crise sanitaire. A force de tirer sur la corde de la conscience professionnelle, celle-ci va finir par rompre. Il en revient de votre responsabilité d'assurer la sécurité de tous les personnels du département.

Nous vous informons donc que le SE-UNSA a conseillé aux directrices et directeurs du département de se préserver et de renvoyer l'enquête aux personnes habilitées pour y répondre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le recteur, en notre attachement au service public d'éducation.

Daniel CORNET
Secrétaire académique du SE-Unsa